



## SAINT-DOLAY INFO

### INFORMATION MUNICIPALE N°294

FÉVRIER 2022

#### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2022 – 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 + 1 pouvoir = 16 élus représentés.

Maire : Patrick GERAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER.

Absents excusés : Christine CHAZELLE, Stéphane PELLION donne pouvoir à Audrey BERTET, Karine BERTHO

Absents non excusés : Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03.

Isabelle SIRLIN est secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

#### **B. DÉLIBÉRATIONS :**

- Subventions aux associations
- Convention et subventions aux établissements scolaires de Saint-Dolay,
- Marchés publics – Création d'un groupement de commandes permanent avec la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne
- RASED

#### **C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Arc Sud Bretagne : Présentation de l'étude « Projet de déchetterie »
- Repas CCAS
- Le Relais Récup vêtements
- Achat d'un vélo
- Haut Débit à Ste-Anne
- Questionnaire parentalité Arc Sud Bretagne

---

A. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier est approuvé pour 15 voix et une abstention.**

**B. Les Délibérations**

- **ASSOCIATIONS :**

- ✓ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, précise que cette année 32 associations ont fait des demandes de subventions. Il présente les 19 demandes de subventions des associations retenues par la commission finances réunie le 07 février 2022.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret les subventions 2022 attribuées aux associations dans ce sens :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant	OUI	NON	BLANC	VOTE
<b>Associations communales</b>					
Office Municipal des Sports, de la Culture et du Loisir (OMSCL)	5 660.20 €	16			16
CCAS ST-DOLAY	5 000.00 €	16			16
UNC AFN	355.00 €	16			16
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	355.00 €	12	3	1	16
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine	310.00 €	14	1		15
Comité des fêtes de Burin	300.00 €	13	2	1	16
La CUMA (prêt de matériel)	150.00 €	16			16
ACCA - Remboursement des indemnités des 12 piégeurs de ragondins	600.00 €	13	2	1	16
<b>Associations Locales</b>					
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	102.00 €	14	2		16
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard	102.00 €	13	2	1	16
Club Rochois de Gymnastique	57.00 €	14	1	1	16
Bagad Nominœ (promotion de la culture tradi-Bretonne)	102.00 €	13	2	1	16
<b>Associations départementales</b>					
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	80.00 €	16			16
Resto du Cœur du Morbihan	355.00 €	13	2	1	16
Banque Alimentaire du Morbihan	355.00 €	13	2	1	16
Rés'Agri Sud Est Morbihan	203.00 €	13	1	2	16
Les sauveteurs en Mer Damgan	102.00 €	15	1		16
FAVEC (fédération des asso de conjoints survivants...)	57.00 €	14		2	16
Fédération Nationale des Accidentés de la vie - Section la Roche-Muzillac-Questembert (FNATH)	57.00 €	14		2	16

Les montants de subventions énoncés ci-dessus sont validés par le Conseil Municipal, qui autorise Monsieur Le Maire à verser à chaque association lesdites subventions.

- **ENFANCE JEUNESSE :**

- ✓ **CONVENTION ET SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE SAINT-DOLAY**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle la délibération en date du 28 février 2013 concernant le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc.

En effet, le versement pour cette école, est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique.

**Total convention (dépenses de fonctionnement) :**

Classes maternelles :	1258.94 € x 43 élèves	54 134.42 €
Classes élémentaires :	357.97 € x 70 élèves	<u>25 057.90 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>79 192.32 €</b>

Les subventions, votées en décembre 2021 s'élèvent à :

	<i>Par élève habitant Saint-Dolay</i>
<i>Fournitures scolaires</i>	50.00€
<i>Arbre de Noël</i>	12.00€
Activités socio- éducatives : voyages / sorties scolaires	34.00€
Voyage scolaire avec nuitées pour les CM	30.00€

**Le Conseil Municipal approuve les montants à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à effectuer les versements à l'OGEC.**

✓ **RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)**

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion en octobre 2021 avec l'inspecteur d'académie à Questembert au sujet d'une convention financière dans le cadre de la prise en charge des coûts de fonctionnement des RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté).

Les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles publiques maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques.

La rémunération des personnels et leurs frais de déplacement restent à la charge du Ministère de l'Éducation Nationale. Toutes les communes ont vocation à participer financièrement à ces investissements et coûts de fonctionnement.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions financières de participation de la commune de Saint-Dolay aux coûts d'investissement et de fonctionnement du RASED du secteur d'Allaire.

Les communes du secteur d'Allaire s'engagent à participer aux frais de fonctionnement du service à hauteur d'un montant forfaitaire de 2€ par élève et par an.

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle est conclue pour l'année scolaire 2021/2022 et renouvelable trois fois par tacite reconduction.

**Le Conseil Municipal valide et vote à l'unanimité la participation financière au fonctionnement du RASED du secteur d'Allaire.**

• **ADMINISTRATION :**

✓ **MARCHES PUBLICS – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC-SUD-BRETAGNE**

Monsieur le Maire rappelle que la mutualisation des achats est une des actions inscrites dans le Schéma Directeur d'Organisation et de Mutualisation des Services, approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°109-2015 en date du 22 septembre 2015.

**Les groupements de commandes présentent deux intérêts majeurs :**

- D'une part, ils permettent de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs publics – les petites collectivités publiques généralement – ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations publiques ;
- D'autre part, ils suscitent, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation.

Les articles L2113-6 et 7 du Code de la Commande Publique (CCP) indiquent que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés et que la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement.

Un groupement de commandes peut être constitué de manière permanente en vue de répondre à des besoins récurrents.

Afin de simplifier la mise en place des groupements de commandes, créés actuellement pour chaque marché proposé,

il paraît judicieux de constituer un groupement de commande permanent entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et les douze communes du territoire. Cette convention ne sera signée par les membres qu'une seule fois après validation par le Conseil Municipal.

Pour notifier ensuite son intention de participer à un marché proposé par le coordonnateur, chaque commune transmettra simplement l'annexe à la convention signée par le Maire selon la délégation accordée avec information en Conseil Municipal.

Il est proposé de désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur de ce groupement et de choisir la formule de groupement intégré partiel : le coordonnateur pilotera la procédure des marchés jusqu'à leur notification au titulaire. Après notification, la commune assurera la bonne exécution de chaque marché pour ce qui le concerne.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, **le Conseil Municipal valide et vote par 15 voix pour et 1 abstention** et

- décide d'adhérer au groupement de commandes permanent constitué des membres tels qu'indiqués ci-dessus,
- accepte que la Communauté de Communes soit le coordonnateur de ce groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute annexe à la convention qui engage la collectivité à adhérer à un marché public, après consultation du Conseil Municipal,
- autorise le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, en sa qualité de coordonnateur, à engager les procédures de consultation, attribuer, signer et notifier les marchés,
- s'engage à exécuter, avec l'entreprise retenue, le marché ou accord-cadre dont la commune sera partie prenante.

### C. INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS :

- Arc Sud Bretagne : Présentation de l'étude « Projet de déchetterie ».

Monsieur Le Maire présente l'étude actuelle sur le projet de la future déchetterie.

Rien à ce jour n'est défini, trois sites restent en lice. Tous présentent des inconvénients et des avantages.

- Report du repas CCAS

Isabelle SIRLIN, Vice-Présidente du C.C.A.S. informe que le repas du CCAS est reporté du dimanche 6 mars 2022 au dimanche 15 mai 2022.

Une information par voie de presse a été faite auprès de Ouest France, l'Echo de la Presqu'île et les Infos du Pays de Redon.

- Le Relais Récup vêtements

Le conteneur de dépôt de vêtements situé sur le parking de la mairie a été déplacé auprès de l'école Arc En Ciel.

Nous demandons à chacun de faire preuve de civisme et de **ne pas déposer de sacs en dehors des conteneurs prévus à cet effet.**

- Don d'un vélo à l'association AGT Raid :

La mairie a offert un vélo à un équipage composé de 2 dolaysiens qui s'embarquent pour cette aventure caritative.

- Haut Débit à Ste-Anne :

Lors du Conseil Municipal du mois de janvier Madame Muriel Malnoë avait posé la question à monsieur le Maire afin de connaître la date de montée en débit sur le secteur de Ste-Anne.

Monsieur Le Maire avait alors répondu qu'il l'indiquerait dans le Saint-Dolay Info s'il en avait connaissance. L'opérateur n'ayant apporté de réponse, ni la question ni la réponse ne sont apparues. A ce jour, Monsieur le Maire est toujours dans l'attente d'une réponse.

- Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) de La Madeleine :

Madame Audrey Bertet questionne la municipalité sur le projet du GAEC de La Madeleine. Monsieur Le Maire rappelle que cette consultation est disponible en mairie et que la municipalité n'a pas à se prononcer sur le sujet.





Fédération Départementale des Groupements  
de Défense contre les Organismes Nuisibles

## FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES TAUPES



Les taupes sont des mammifères insectivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières.

Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles (dégradation du matériel de fauche, altération de la qualité du lait...) et aux espaces verts (dégâts sur le matériel de tonte, impact esthétique...).

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

### ☛ OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace

### ☛ DURÉE

Une demi-journée

### ☛ CONTENU

La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries...)  
Les moyens de lutte (piégeage, gazage)  
Application pratique sur le terrain

### ☛ PUBLIC

Tout public (jeunes et aînés, particuliers et professionnels)

### ☛ COÛT

25 € par personne (règlement le jour de la formation)  
Gratuit pour les habitants des communes signataires de la Convention Multi-Services



### PLUSIEURS JOURNÉES SERONT ORGANISÉES EN 2022 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des tracts sont disponibles. Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de celle-ci.

► Pour toute information complémentaire – FDGDON Morbihan : 02 97 69 28 70

8 Avenue Edgar Degas – CS 92110 – 56019 YANNES CEDEX – Tél. : 02 97 69 28 70 – Email : [accueil@fdgdon56.fr](mailto:accueil@fdgdon56.fr)  
<http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/>



## La Chenille processionnaire du Chêne



La chenille processionnaire du chêne est un ravageur important spécifique aux chênes.

Outre qu'elle occasionne des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux. Ces nuisances sont observées au cours des mois de Mai et Juin.

Afin d'éviter ce désagrément, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan avec un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Cette solution est sans danger pour l'homme et les animaux. Ils sont réalisés en Avril-Mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

Si vous souhaitez recevoir un traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie (Fin des inscriptions le 28 Mars / Retour à la FDGDON Morbihan pour le 2 Avril).

Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes, surtout au dernier stade de son évolution lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières pour se nymphoser, les chenilles, à ce stade, sont très urticantes. Il y a danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter d'aller sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).

La dernière solution qui peut être envisagée à cette période est le brulage du nid avec un « désherbeur thermique ». Cette opération est à réaliser avec des équipements adaptés afin d'éviter les urtications (combinaison, bottes, lunettes, gants, ...).



# STOP

## aux dépôts sauvages sur l'espace public !

Ce n'est pas notre place !

Emmenez-nous en déchetterie !

Ne nous laissez pas ici !

Prendre le temps de bien gérer ses déchets vaut mieux que prendre une amende !

Le dépôt sauvage est un acte répréhensible selon les articles R632-1, R635-8 du code Pénal

**Jusqu'à 1500 € d'amende et confiscation du véhicule**

Information consignes de tri, collectes et déchetteries :  
 02 99 91 40 90 - [environnement@arcsudbretagne.fr](mailto:environnement@arcsudbretagne.fr)  
[www.arc-sud-bretagne.fr](http://www.arc-sud-bretagne.fr) -  



### AGENDA

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR :  
 LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>  
 FACEBOOK : commune de Saint-Dolay

Questionnaire diagnostic territoire :

Les élus du territoire d'Arc Sud Bretagne élaborent actuellement un nouveau projet social pour le territoire et ont besoin de connaître vos besoins sur l'accès aux droits, la parentalité, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Le questionnaire est disponible sur le site de la mairie.

**LES RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUES  
MARS 2022  
À LA MÉDIATHÈQUE DE  
SAINT-DOLAY**

**À VOS AGENDAS !**



**ATELIER  
DECOUVERTE D'UN  
ORDINATEUR, LES BASES**

**Lundi 14 mars 10H/12H**

**Mardi 22 mars 14H/16H**

**CONFÉRENCE / DÉBAT  
ÉDUCER AU NUMÉRIQUE,  
AVOIR LES CARTES EN MAIN  
POUR ACCOMPAGNER NOS  
ENFANTS**

**Samedi 26 mars 10H/12H**



**ATELIER  
FAIRE SES ACHATS SUR  
INTERNET**

**Lundi 28 mars 10H/12H**

**UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION  
AU 07 57 10 41 56  
OU  
PAR COURRIEL À L'ADRESSE :  
[conseillernumerique@sinpc.fr](mailto:conseillernumerique@sinpc.fr)**



# Agenda de la Médiathèque

---

## LES MUSICALES DE LA MEDIATHEQUE

En avril, mai et juin, la médiathèque vous proposera 3 ateliers découverte sur 3 thématiques musicales

Ces ateliers seront animés par Christine Chazelle, musicienne professionnelle. Ils offriront des clés pour entrer dans l'écoute et la compréhension de la musique (mélodie, rythme, tempo, harmonie, structure, prosodie ...) sous forme d'échanges et de jeux, ainsi que des repères chronologiques et biographiques sur les compositeurs.

Ils sont ouverts à toutes et tous, adultes et adolescents, et ne nécessitent pas la pratique d'un instrument.

**1<sup>er</sup> atelier samedi 30 avril de 10h30 à 12h**

### **Le TANGO**

Comment est né le tango ? Quelles sont ses caractéristiques dans la danse ? Quels sont les instruments utilisés ? Que raconte le tango chanté ? Qu'est-ce qu'une milonga ? ... voilà quelques-unes des pistes qui seront abordées.

**Ateliers gratuits sur inscription** (places limitées)

Renseignements : [mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr) / téléphone : 02 99 90 29 29

---

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

---

<b>SOLIDARITÉ :</b>
---------------------

**La préfecture du Morbihan demande à chaque mairie de recenser les logements qui pourraient être disponibles dans chaque commune afin d'accueillir des réfugiés ukrainiens.**

Toute personne qui serait propriétaire d'un logement libre et qui souhaiterait accueillir des réfugiés Ukrainiens doit se signaler en mairie.

Nous vous remercions d'avance pour votre solidarité.